



Fiche descriptive du site Natura 2000

Le Haut Bassin de la Calonne

Directive

« Habitats, faune, flore »

Zone spéciale de conservation (ZSC)

FR2302009



Département

Eure (27)

Document d'objectifs

- ▶ Validé le 29/10/2010
- ▶ Approuvé le 25/07/2011

Dates de désignation

- ▶ SIC : 12/12/2008
- ▶ ZSC : 25/07/2011

Communes

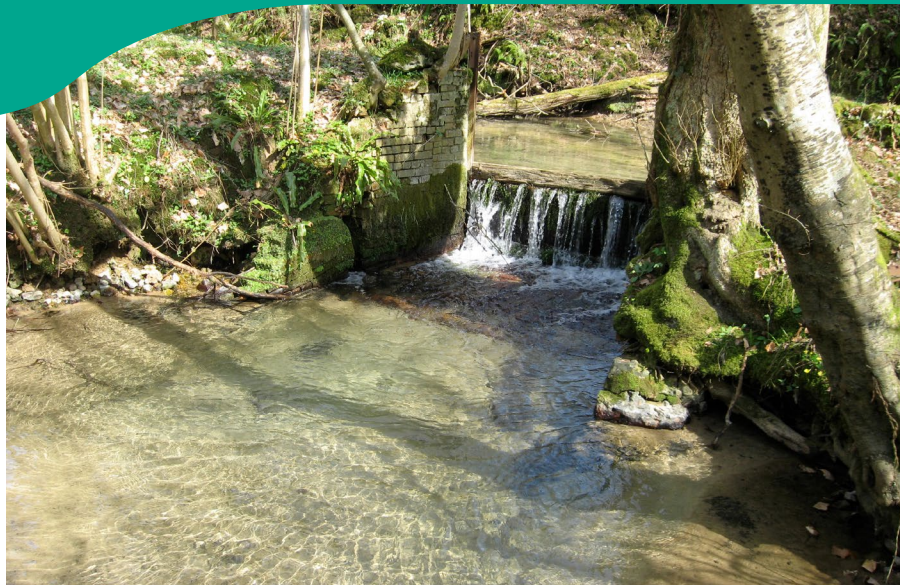
Cormeilles, La Chapelle-Bayvel, Le Bois-Hellain, Saint-Pierre-de-Cormeilles, Saint-Sylvestre de Cormeilles, Fresne-Cauverville, Bailleul-la-Vallée, Asnières, Epaignes, Morainville-Jouveaux, Saint-Aubin-de-Scellon, Fontaine-la-Louvet

Superficie : 774 ha

- ▶ 57 % du site en surface agricole
- ▶ 14 % du site en forêt
- ▶ 13 % du site en milieux artificiels
- ▶ 16 % du site en milieux naturels hors forêt et surface agricole

Opérateur/animateur

Communauté de Communes
Canton de Cormeilles



Ruisseau des marnes vu depuis l'aval.

PF

Présentation du site

Plusieurs entités biopaysagères composent le site.

Le bassin versant de la Calonne dans l'Eure est actuellement en évolution.

Les prairies des plateaux bocagers, ont laissé place pour une grande partie à des grandes cultures, sur des parcelles plus vastes pouvant être drainées. Ce phénomène, qui a pris de l'ampleur depuis une dizaine d'années a toujours cours.

Sur les coteaux :

- ▶ les parties les plus pentues (rive droite d'affluents notamment) sont boisées,
- ▶ les autres sont majoritairement en prairie (élevages équin et bovin, voire plus ponctuellement ovin), excepté sur le sous-bassin de l'Abbesse, où les parcelles jouxtant les parcelles riveraines sont cultivées en rive gauche.

Cette évolution, plus récente que celle du plateau peut laisser penser que d'autres zones similaires pourraient également être concernées par une diminution des surfaces en herbe, au profit des grandes cultures (céréales, maïs majoritairement).

Le fond de vallée est la plupart du temps occupé par de l'habitat (diffus le plus souvent, aggloméré sur Cormeilles), ou par des prairies bocagères et des bois (dont peupleraies) dans les parties les plus pentues. Quelques parcelles sont drainées.

Habitats et espèces justifiant le site

Habitats d'intérêt européen présents sur le site

PF



Prairie en amont du cours d'eau Douet Tourtelle

A. Ravary (Biotope)



Prairie à molinie sur sols calcaires. Prairie humide à Juncus acutiflore.

Julien Touroult/INPN



Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

GMN



Grand Murin (*Myotis myotis*)

Type de milieu	Code Natura 2000	Habitat naturel	Surface / Linéaire / Stations
Milieux aquatiques	3140	Tapis immergés de characées	0,01 (0 %)
	3150	Végétation aquatique des eaux stagnantes	0,07 (0,01 %)
	3260	Rivière avec végétation aquatique	2 (0,26 %)
Milieux ouverts	6210	Pelouse calcaire	0,09 (0,01 %)
	6230*	Prairie acidiphile	1,48 (0,19 %)
	6410	Prairie humide oligotrophe à Juncus acutiflore	28,38 (3,64 %)
	6430	Mégaphorbiaie	0,2 (0,03 %)
Milieux forestiers	6510	Prairie de fauche	56,56 (7,25 %)
	91E0*	Aulnaie-frênaie	19,66 (2,52 %)
	9130	Hêtraie	16,22 (2,08 %)
	9180*	Forêt de ravin	0

*= habitat prioritaire

Espèces d'intérêt européen présentes sur le site

Type d'espèce	Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Intérêt du site
Amphibiens	1166	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Non déterminé
Crustacés	1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches	Fort
Insectes	1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Non déterminé
Poissons	1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Moyen
	1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Moyen
Chauves-souris	1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Moyen
	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Moyen

Activités socio-économiques, enjeux et objectifs



PF

La Calonne à Bailleul la Vallée. Travaux de franchissement du Moulin de Piencourt.

Aménagement et urbanisme

Les différents projets d'aménagement et d'urbanisme peuvent occasionner des détériorations et des perturbations pour les espèces et certains milieux naturels.

Enjeux :

Sur le site du Haut Bassin de la Calonne, la pression d'urbanisation semble faible mais compte tenu des incidences possibles, l'ensemble de ces projets et aménagements devront être étudiés en conséquence.

Sylviculture

Sur l'ensemble du site, les habitats forestiers représentent 114 ha dont 59 ha artificiels (plantations de pins, de peupliers, de frênes...), 55 ha « naturels » dont 34 ha d'intérêt communautaire (hêtraie principalement). On peut signaler également 4 ha de verger et 19 ha de pâture/verger.

Enjeux :

Les plantations arborées se font dans la vallée au détriment des prairies humides et des habitats d'intérêt communautaire.

Agriculture et activités pastorales

L'agriculture est l'activité principale sur le site « Haut Bassin de la Calonne ». La majorité des parcelles se compose de prairies exploitées par fauche et/ou par pâturage.

Enjeux :

Le pâturage ou la fauche des prairies constitue un facteur primordial pour la préservation des habitats. Les difficultés de ce secteur d'activité peuvent affecter de manière très importante l'état de conservation de ceux-ci.



PF

Source de la Calonne dans le bourg de la Fontaine-la-Louvet.

Activités de chasse et de pêche

Sur le site « Le Haut Bassin de la Calonne », seules des chasses privées sont présentes. Elles ont, d'ailleurs, une place importante sur le canton de Cormeilles. L'activité pêche est bien présente sur le site.

Enjeux :

Il n'existe pas d'incompatibilité entre une activité cynégétique et piscicole respectueuses des textes en vigueur et les objectifs de maintien dans un bon état de conservation des habitats. La limitation de l'embroussaillage de zones de prairies à des fins cynégétiques est un point de vigilance.



PF

Ruisseau des marnes vu depuis l'aval. Pâturage en rive gauche et Thuyas en rive droite.

Activités de loisirs et de tourisme

Il existe sur le site des sentiers pédestres balisés de randonnées et de découverte. L'équitation est également pratiquée sur le site.

Enjeux :

La mise en place de sentiers ou d'itinéraires de découverte par des modes non motorisés permet, de ne pas avoir d'effet notable sur les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire qui eux restent localisés principalement le long du cours d'eau ou au sein des prairies. L'activité équestre contribue à maintenir des espaces de prairies de pâture, pouvant accueillir des habitats et espèces de la directive.

Les objectifs principaux se déclinent globalement en deux catégories qui sont le maintien d'une activité agricole pérenne et favorable à l'entretien des milieux herbacés d'intérêt écologique, et le maintien voire la restauration des conditions écologiques des rivières (berges, qualité de l'eau), milieux de vie des espèces d'intérêt communautaires présentes sur le site.

A cela s'ajoutent :

- ▶ la **réalisation des inventaires complémentaires** (Des inventaires complémentaires sont préconisés pour rechercher des espèces animales inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats suspectées sur le site (Triton crêté, Lucane...). Un suivi des populations est également nécessaire ;
- ▶ la **mise en place des suivis de l'état de conservation des espèces et des habitats** ;
- ▶ la **communication et l'information de l'ensemble des acteurs locaux sur les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire** ;
- ▶ le **suivi et l'animation de la réalisation et de la mise en œuvre du DOCOB**.

Enjeux et objectifs par type de milieu ou d'activités

Habitat	Objectifs définis lors du DOCOB
Prairies humides, Prairies acidiphiles, Habitats de chasse des chauves-souris	▶ Restaurer, maintenir et entretenir les habitats de prairies
Habitats aquatiques Habitats d'espèces aquatiques	▶ Restaurer, maintenir et entretenir
Habitats de pelouses calcicoles	▶ Restaurer, maintenir et entretenir les habitats de pelouses.
Hêtraie, la forêt de ravin et l'aulnaie-frênaie, prairie	▶ Maintenir et entretenir les habitats forestiers A noter qu'il est important d'éviter de nouvelles plantations arborées sur les prairies
Habitats d'espèces de chauves-souris et d'insectes saproxylophages	▶ Maintien et entretien des haies et arbres isolés

Actions pouvant impacter les habitats et les espèces d'intérêt européen

Type de milieu ou d'espèce	Principales actions favorables à la préservation, voire la restauration du milieu ou des espèces	Principales actions défavorables, voire incompatibles avec la préservation du milieu ou des espèces
Milieux aquatiques	Rivière avec végétation aquatique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Éviter l'érosion des berges et des versants. ▶ Surveiller la qualité de l'eau. ▶ Assurer un entretien minimal du cours d'eau, avec un éclaircissement suffisant pour le maintien des macrophytes, mais réguler la lumière incidente par boisement minimal des berges.
	Tapis immergés de characées	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Veiller à la qualité des eaux en évitant l'eutrophisation (maintien de la prairie dans un état) ▶ Surveiller le développement des communautés de végétaux supérieurs susceptibles de faire régresser et disparaître cet habitat
	Végétation aquatique des eaux stagnantes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Curage

Actions pouvant impacter les habitats et les espèces d'intérêt européen

Type de milieu ou d'espèce		Principales actions favorables à la préservation, voire la restauration du milieu ou des espèces	Principales actions défavorables, voire incompatibles avec la préservation du milieu ou des espèces
Milieux ouverts	Prairie humide oligotrophe à jonc acutiflore	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir un pâturage extensif, sans intrants ▶ Fauche avec export ▶ Restauration possible sur certaines prairies récemment plantées en peuplier 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Retournement en culture ou les plantations
	Prairie acidiphile	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir un pâturage bovin extensif, sans intrants 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Retournement en culture ou les plantations
	Pelouse calcaire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Débroussaillage avec exportation du résidu de fauche des fourrés en installation ▶ Rétablir un pâturage extensif traditionnel afin de maintenir le milieu ouvert et empêcher l'évolution vers des pelouses-ourlets. ▶ Une population gérée de lapin pourrait être favorable à la conservation de l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les plantations de résineux et de feuillus
	Mégaphorbiaie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir le régime hydrique du milieu 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'eutrophisation de l'eau ▶ L'accès du bétail aux berges
	Prairie de fauche	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pâturage extensif d'arrière-saison possible, à condition que ce pâturage ne débute qu'en août pour une fauche qui a lieu fin juin ▶ Fauche tardive de préférence 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les amendements pour éviter l'eutrophisation ▶ Retournement du sol
Milieux forestiers	Forêt de ravin	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nettoyage et mesures contre la décharge sauvage. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ passage d'engins sur ce sol instable ▶ les coupes qui provoquent des ouvertures trop importantes du couvert arboré (pas de coupe rase) ▶ D'une manière générale, aucune intervention n'est recommandée (habitat propice à la non intervention)
	Aulnaie-Frênaie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En ce qui concerne la frênaie présente sur les résurgences à Epaignes, l'habitat est propice à la non intervention ▶ En ce qui concerne les liserés arborés présents le long des rivières : ▶ Maintenir la surface de l'habitat, et dans la mesure du possible sa continuité ▶ Assurer la stabilité de l'habitat en maintenant ou en élargissant la bande forestière considérée. ▶ Assurer le minimum d'entretien obligatoire ▶ Veiller au renouvellement de ces arbres par le recrutement de jeunes individus. 	

Actions pouvant impacter les habitats et les espèces d'intérêt européen

Type de milieu ou d'espèce		Principales actions favorables à la préservation, voire la restauration du milieu ou des espèces	Principales actions défavorables, voire incompatibles avec la préservation du milieu ou des espèces
Crustacés	Écrevisse à pattes blanches	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Limiter la pollution des eaux ▶ Prévenir le colmatage et le concrétionnement des fonds ▶ Préserver et entretenir les ripisylves et les berges (=>Réduire l'accès du bétail aux berges, maintien des prairies, réduction des rejets...) ▶ Maintenir les débits 	
Poissons	Chabot	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Limiter le fractionnement des cours d'eau par les ouvrages et biefs ▶ Maintenir un débit constant notamment sur les secteurs très favorables ▶ Limiter la pollution des eaux (=>Réduire l'accès du bétail aux berges, maintien des prairies, réduction des rejets...) 	
	Lamproie de Planer	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Limiter la pollution des eaux et le lessivage des terres ▶ Maintien des débits ▶ Libre circulation sur les linéaires favorables 	
Chauves-souris	Grand Rhinolophe	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Préservation des terrains de chasse, des corridors assurant la connexion entre gîtes et terrains de chasse (haies et boisements principalement) et des gîtes arboricoles 	▶ Populiculture
	Grand Murin	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir et préserver les prairies, les zones humides et restaurer les ripisylves 	

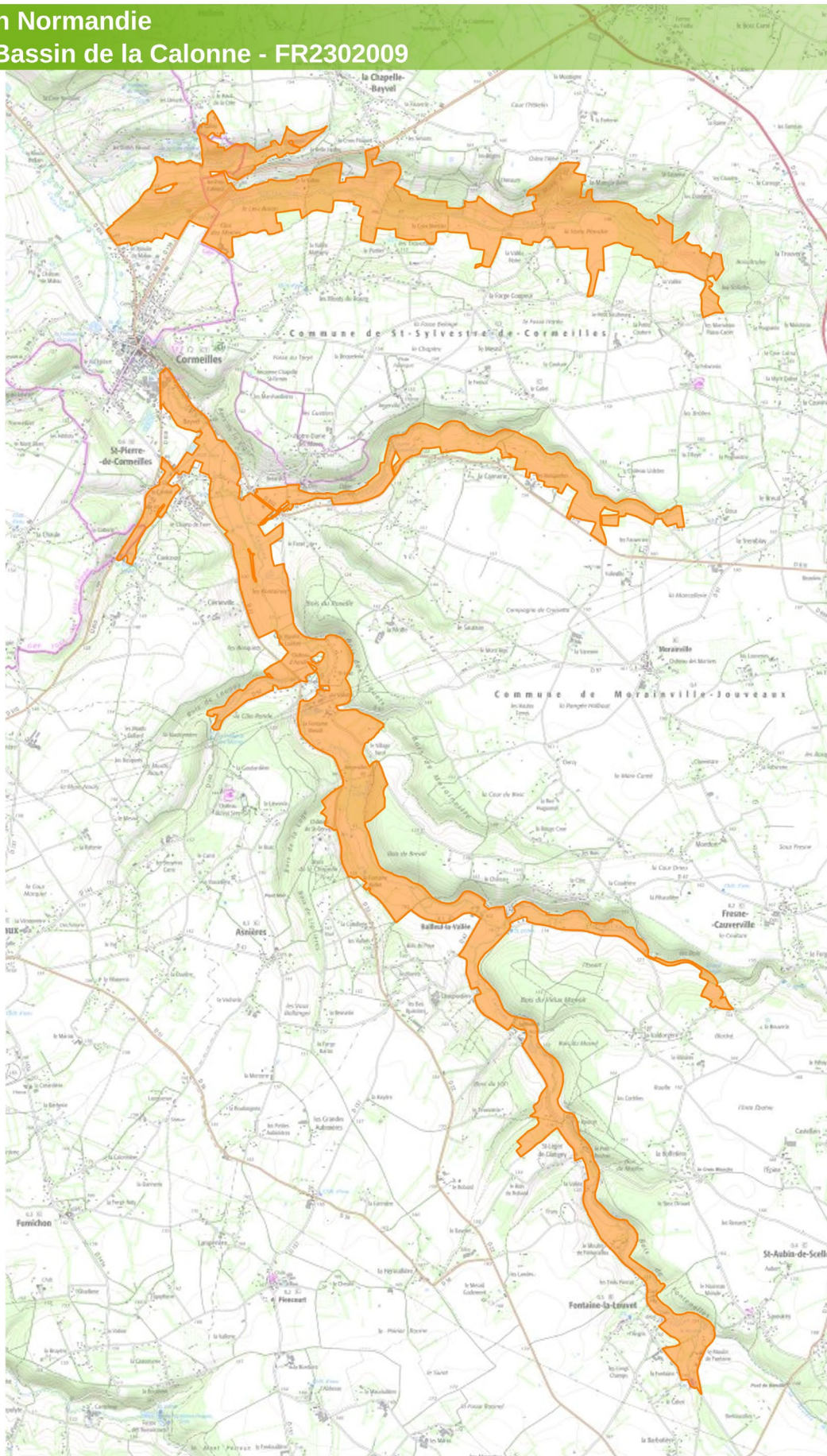
Natura 2000 en Normandie

Site: Le Haut Bassin de la Calonne - FR2302009



Site Natura 2000 - FR2302009

Cliquez sur le logo ci-dessous pour accéder aux informations liées au site



Sources :
IGN Scanexpress;
DREAL-Normandie.
Production:
Le 31/05/2017 - DREAL-NORMANDIE

0 0.8 1.6 km



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr



INPN



<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2302009>

CARMEN



<https://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/nature.map>

**Communauté de Communes
Canton de Corneilles**



<https://www.lieuvinpaysdauge.fr/>

DREAL de Normandie



www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

DDTM 27



www.eure.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-departementale-des-territoires-et-de-la-mer-DDTM/



Fiche actualisée en mai 2022

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
 Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
 Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
 1 rue recteur Daure - 14006 Caen cedex
 Tél. : 02 78 26 19 00
dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Réalisation : DREAL Normandie